Cinquantième année. - N ° 233 A 30 novembre 2016

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES

ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Premier ministre
Direction de l'information légale et administrative

Standard..... 01-40-58-75-00
Annonces 01-40-58-77-56
Accueil commercial 01-40-15-70-10
Télécopie..... 01-40-58-79-14

BODACC « A »

Annonce n° 2783

91 – ESSONNE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE D'EVRY

Ventes et cessions

519 258 735 RCS Evry.
CAPFORCE.
Forme : Société par actions simplifiée.
Capital : 102905.00 EUR.
Adresse : 7, AVE de Scandinavie, 91940 les Ulis.
Oppositions : Les créanciers des sociétés fusionnantes pourront former opposition à cette fusion dans les conditions et délais prévus par l'article L.236-14 du Code de Commerce..
Commentaires : Avis au Bodacc relatif au projet commun de fusion Pour la société absorbante : Capforce Plus Société par actions simplifiée au capital de 10.000 euros siège social : 7 avenue de Scandinavie - 91940 Les Ulis, 803 258 375 RCS EVRY Pour la société absorbée : CAPFORCE Société par actions simplifiée au capital de 102 905 euros, Siège social : 7 avenue de Scandinavie - 91940 Les Ulis, 519 258 735 RCS EVRY L'évaluation de l'actif et du passif de chaque société participante dont la transmission à la société nouvelle ou absorbante est prévue : Actif : 5.354.430 euros Passif : 463.611 euros Actif net apporté : 4.890.819 euros Le rapport d'échange des droits sociaux dans chaque société participante : Le rapport d'échange s'établit à 1 action de la Société Absorbante pour 1,016346 actions de la Société Absorbée. En contrepartie de l'apport-fusion, objet des présentes, la Société Absorbante procèdera à une augmentation de son capital d'un montant de 54.115 euros, par création de 54.115 actions nouvelles de un euro de valeur nominale chacune, entièrement libérées, présentant les mêmes caractéristiques que les 10.000 actions existantes, portant ainsi le capital de Capforce Plus de 10.000 euros à 64.115 euros. Le montant prévu de la prime de fusion : La différence entre l'actif net apporté, soit 4.890.819 euros et le montant nominal de l'augmentation de capital de 54.115 euros, soit une différence de 4.836.704 euros sera portée à un compte « prime de fusion » sur lequel porteront les droits des actionnaires anciens et nouveaux de Capforce Plus. La date du projet commun de fusion : 23/11/2016 Les date et lieu du dépôt au RCS au titre de chaque société participante : Capforce Plus : au Tribunal de Commerce d'Evry le 24/11/2016 CAPFORCE : au Tribunal de Commerce d'Evry le 24/11/2016.